

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 14 décembre 2022 se tient à 19 h 40, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de décembre 2022 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Nicole Charette, mairesse suppléante	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Denis Doyon, maire-suppléant	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Réjean Boulanger, maire suppléant	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Suzie Roy, mairesse de la Municipalité de Saint-Romain et messieurs Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton et Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles sont absents.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Le point 14.11 est retiré de l'ordre du jour.

**2022-223**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - Résolution adoptée sur un vote - Pourcentage de vote de la population lorsqu'une municipalité n'est pas représentée
7.	BONS COUPS
8.	<b><u>AMÉNAGEMENT</u></b>
8.1.	PARTICIPATION – PARTENARIAT D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES
8.2.	APPROBATION DU REGISTRE DES PROJETS ET DU BILAN POUR L'ANNÉE 2021-2022 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)
9.	<b><u>PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)</u></b>
9.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
10.	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
10.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
11.	<b><u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u></b>
11.1.	DEMANDE D'APPUI PAR CULTURE AUX AÎNÉS – DÉPÔT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR VOLET 1) DU PROJET PÉRENNITÉ ET DÉPLOIEMENT DE CULTURE AUX AÎNÉS
12.	<b><u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u></b>
12.1.	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SARL
13.	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
13.1.	EMBAUCHE D'UNE FIRME – SIGNATURE INNOVATION
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

<b>14.</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
<b>14.1.</b>	COMPTES À PAYER
<b>14.2.</b>	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE NOVEMBRE
<b>14.3.</b>	LISTES DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2023
<b>14.4.</b>	LISTE DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2023
<b>14.5.</b>	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2023
14.5.1.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023
14.5.2.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2023
14.5.3.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2023
14.5.4.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023
14.5.5.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023
14.5.6.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2023
14.5.7.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2023
<b>14.6.</b>	ENTENTE - FONDATION DU CÉGEP
<b>14.7.</b>	ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS
<b>14.8.</b>	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – PRÉFET
<b>14.9.</b>	NOMINATION – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

14.10.	APPEL D'OFFRES POUR UN CONSULTANT – STRUCTURE MRC/SDEG
14.11.	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AFIN D'ATTÉNUER LES IMPACTS LIÉS À LA COVID-19 ET AUX AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES
14.12.	DEMANDE D'APPUI – RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS
14.13.	CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES DE L'ANNÉE 2023
15.	<b><u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u></b>
15.1.	- Assemblée des MRC – FQM
15.2.	- COBARIC
16.	<b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>
16.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
16.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
17.	<b><u>VARIA</u></b>
18.	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
19.	<b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>

## 3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**SUIVI DES RÉUNIONS****Comité garderie**

- Le Cégep Beauce-Appalaches, la Caisse Desjardins Lac-Mégantic — Le Granit, la Société de développement économique du Granit (SDEG), le député de Mégantic, François Jacques, le Carrefour industriel de Lac-Drolet et le CPE Sous les étoiles joignent leurs forces pour combler le manque de main-d'œuvre dans le milieu des services de garde en offrant des bourses aux candidats de la MRC du Granit qui compléteront une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) menant à l'obtention d'un diplôme en éducation à l'enfance.

**Maison La Cinquième Saison**

- Depuis de nombreuses années, la MRC du Granit contribue régulièrement aux campagnes annuelles de financement de la Maison 5e Saison qui offre des services exceptionnels à toutes les familles de notre région. Ainsi, la

contribution de la MRC du Granit totalise actuellement 20 280,50 \$ ce qui nous placent dans la catégorie Noyer du tableau d'honneur des donateurs.

#### **Municipalité de Courcelles**

- C'est un succès pour la première édition du Grand Week-End acéricole et forestier de Beauce dans la municipalité de Courcelles et présenté par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. Ainsi, la MRC du Granit a contribué à l'événement et y a affiché son logo.

#### **Municipalité de Nantes**

- La MRC du granit commandite la municipalité de Nantes en l'honneur de son 150e.

## **COURRIER**

#### **Association pour la Protection de l'Environnement du Lac trois milles**

- L'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M) aimerait déposer une plainte à caractère environnemental concernant des travaux pouvant mettre en péril la santé du lac Trois-Milles.

#### **Association pulmonaire du Québec**

- Sensibilisation des citoyens au danger bien réel que le radon (gaz souterrain radioactif) représente pour leur santé. Une réglementation a été émise par la Régie du bâtiment du Québec, mais il est suggéré d'inclure dans un règlement municipal l'exemption des résidences de plus de 2 étages ou comportent au plus 8 logements.

#### **Chambre de commerce et d'industrie région Mégantic**

- Avec des impacts négatifs et importants pour notre communauté, la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic s'oppose à la démarche de regroupement entre Courcelles et Saint-Évariste-de-Forsyth impliquant le départ de Courcelles du territoire.

#### **Centraide**

- Centraide Estrie est actuellement en campagne de collecte de fonds afin de poursuivre son travail essentiel dans la région. Nous encourageons la MRC à contribuer généreusement à la campagne afin de nous aider à rejoindre le plus de citoyens et citoyennes possible.

**Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

- Demande s'adressant à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour une borne sèche, d'une superficie approximative de 100 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 022 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Municipalité de Saint-Sébastien. Dossier 437002.
- Demande qui fait suite à l'autorisation accordée aux dossiers 423174, 423175 et 423176 pour la voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Ville de Lac-Mégantic au dossier 434601. Municipalité de Frontenac au dossier 434602.
- Demande qui fait suite à l'autorisation accordée aux dossiers 423174, 423175 et 423176 pour la voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Ville de Lac-Mégantic au dossier : 434601. Municipalité de Frontenac au dossier : 434602.
- Demanderesse qui s'adresse à la Commission afin que celle-ci ordonne l'inclusion à la zone agricole d'une superficie approximative de 109 hectares, correspondant au lot 5 687 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Municipalité de Lambton au dossier : 437330.
- Décision d'une demande qui s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation en sa faveur d'une superficie approximative de 22,84 hectares, correspondant à une partie du lot 3 479 793 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Le vendeur possède le lot 3 479 793 d'une superficie de 42,61 hectares ainsi que le lot 3 481 326 d'une superficie de 21,35 hectares, formant une propriété totale d'environ 64 hectares. Municipalité de Nantes au dossier : 435196.
- Demande qui s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie approximative de 200 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 3 739 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Municipalité de Lac-Drolet au dossier 436469.
- Demande qui s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'utilisation du garage résidentiel existant à une fin commerciale d'entreposage de sacs de paillis et de sacs de terreau, correspondant au lot 5 688 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. De plus, La demande vise l'ajout d'une utilisation commerciale à une utilisation résidentielle. Municipalité de Lambton au dossier 436587.
- Dans un premier temps, le demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielles accessoires, d'une superficie approximative de 8 408 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 3 740 638 et au lot 3 740 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Dans un deuxième temps, il est également requis d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielles accessoires, d'une superficie approximative de 1,47 hectare, correspondant à une partie des lots 3 741 208 et 3 741 209 dudit cadastre. Municipalité de Lac-Drolet au dossier 435466.
- Prendre connaissance du dossier 437702.
- Demande s'adressant à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation, en sa faveur, d'une superficie approximative de 1,59 hectare, correspondant au lot 5 643 335 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford. Municipalité de Stratford au dossier 437702.
- Demande qui autorise à une fin autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une carrière incluant un chemin d'accès, des activités de concassage et de tamisage d'une superficie approximative de 6,9 hectares, correspondant à une partie des lots 4 189 784 et 4 189 910 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, sollicitant une période de 10 ans. Dossier 437478 de la municipalité de Saint-Ludger.

- Première demande s'adressant à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation en faveur de 9451-0062 Québec Inc., d'une superficie de 7 010 mètres carrés, correspondant au lot 3 481 153 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Dans un second temps, demande s'adressant à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie de 3 705 mètres carrés moindre et incluse à la superficie visée par le premier volet. Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton au dossier 437804.
- Demande s'adressant à la Commission dans le cadre d'un échange de parcelles, soit résidentielles accessoires, d'une superficie approximative de 1 300 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 767 413 du cadastre du Québec. Municipalité de Notre-Dame-des-Bois au dossier 437841.
- Dossier hors de la zone agricole depuis le 7 novembre 1981 et n'est donc pas assujéti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Ville de Lac-Mégantic au dossier 439222.
- Convocation de rencontre avec la plateforme Zoom du dossier : 435881
- Demande fait suite à l'autorisation accordée aux dossiers 423174, 423175 et 423176 pour la voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Dossier 434601.
- Demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation en faveur de 9451-0062 Québec Inc., d'une superficie de 7 010 mètres carrés, correspondant au lot 3 481 153 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Dans un second temps, le demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie de 3 705 mètres carrés moindre et incluse à la superficie visée par le premier volet. Dossier 437804.
- Décision qui fait suite à l'autorisation accordée aux dossiers 423174, 423175 et 423176 pour la voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Dossier 434601.

#### **Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

- Nadia Fredette assistera désormais à ces rencontres comme représentante du Conseil Sport Loisir de l'Estrie. Sa grande connaissance de nombreux partenaires du domaine, de la région estrienne et, de façon plus spécifique, du monde de la randonnée contribuera assurément au comité.

#### **Corporation de développement communautaire du Haut Saint-François**

- Invitation à la formation : Animer et accompagner des processus collectifs.

#### **Cour du Québec / Petites créances**

- Citation à comparaître au dossier 350-32-010355-180

#### **Défi Osentreprendre**

- À titre d'acteur clé de l'écosystème entrepreneurial qui s'active pour mobiliser, faire rayonner et inspirer l'esprit d'entreprendre au Québec, nous disposons de matériel pour nous permettre d'inviter des entrepreneurs à s'inscrire.

#### **Fondation de la faune du Québec**

- La Fondation de la faune du Québec demande un don pour contribuer au maintien de population d'espèces à grand domaine vital.

#### **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Règlements numéros 2022-09 et 2022-10 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé. Des avis gouvernementaux parviendront.

**Ministère de la Sécurité publique**

- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Projet de caserne.

**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

- Lors de la rencontre d'information du 20 octobre 2022, organisée dans le cadre des consultations sur les projets de révision du Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public et des Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente des terres du domaine de l'État à des fins de villégiature, de résidence principale et autres fins personnelles.

**Ministère des Transports Québec (MTQ)**

- Le gouvernement du Québec a adopté, le 4 juillet 2022, le Programme d'aide au développement du transport collectif pour les années 2022 à 2025, et l'annonce du premier versement 2022 a lieu sous forme de lettre le 2 novembre 2022.

**Municipalité de La Patrie**

- Félicitations pour les 2 prix gagnés à la Table d'harmonisation pour le Parc national du Mont-Mégantic.

**Municipalité de Nantes**

- La municipalité de Nantes prévoit à partir du 14 novembre, et ce pour 2 semaines, des travaux de remplacement de deux ponceaux sur la Grande ligne. Ainsi, il sera nécessaire de fermer le chemin.

**Municipalité de Saint-Ludger**

- Résolution 2022-11-309 - Appui MRC D'Arthabaska – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement de territoire.

**Municipalité de Stratford**

- Résolution 2022-11-06 : Nomination d'un maire suppléant.

**MRC d'Abitibi Ouest**

- Résolution 22-152 – Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles : Demande à portée collective.

**MRC de Montcalm**

- Résolution numéro 2022-10-12625 - Demande d'appui – Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux.
- Résolution d'appui 2022-11-12662 – Municipalité régionale de comté de Papineau – Inventaire du patrimoine immobilier : méthode de réalisation, consignation et diffusion des données – Recommandation du conseil régional du patrimoine.
- Résolution 2022-11-12663 - Demandes d'appui – Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec.

**MRC Jardins-de-Napierville**

- Résolution 2022-11-237 – Appui de la demande de la MRC de Papineau auprès du ministère de la culture et des communications inventaire du patrimoine.
- Résolution 2022-11-234 – Appui à la MRC Papineau demande de modèle de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

**MRC Vallée-de-la-Gatineau**

- Résolution 2022-R-AG425 - PL67 – Dérogations mineures en zone de contraintes – Demande de modification législative portée par la FQM.

**Poste Canada**

- Les programmes et services de Poste Canada évoluent au rythme des petites entreprises pour mieux les servir.

**SÉPAQ**

- Compte –rendu de la rencontre de la Table d’harmonisation du parc du Mont-Mégantic du 20 octobre dernier.

**Service Canada**

- En 2023, EEC maintiendra ses paramètres réguliers et son objectif principal d’offrir des emplois de qualité à temps plein aux jeunes, au cours des mois d’été. Les employeurs peuvent présenter des demandes de financement qui leurs permettront d’embaucher des jeunes.

**Société d’habitation du Québec**

- Cohabitation du personnel du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et de la Société d’habitation du Québec (SHQ).

**Statistique Canada**

- Nouvelle série de webinaires : Le Recensement de la population de 2021.

**Transfert Environnement et société**

- En référence à la Loi sur la qualité de l’environnement obligeant les municipalités régionales de comté (MRC) à établir et à réviser un Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) tous les 7 ans, Transfert Environnement et Société a le plaisir de vous faire la proposition suivante : Accompagnement dans la réalisation du processus de consultation publique dans le cadre de la révision du projet de PMGMR 2024-2031. Ainsi, nous accompagner dans divers besoins.

**Tribunal administratif du Québec (TAQ)**

- Madame Fontaine conteste la hausse d’évaluation de 20.5% au dossier TAQ : SAI-Q-264693-2210.
- Demande de révision d’évaluation d’un citoyen de Lac-Mégantic au dossier TAQ : SAI-Q-264669-2210.

**REVUES**

- AECOM
- Archéo-Québec
- APSAM
- Actions interculturelles
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la **COMBEQ**
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d’information municipale
- Bulletin électronique de l’UMQ
- Bulletin électronique de l’Arbre plus
- Centre québécois de développement durable
- Citoyenneté Jeunesse

- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre Sécurité incendie
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scrube (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- L'expérience (Consortium)
- LobbyScope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Marché municipal
- Mouvement québécois de la qualité
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- Scribe
- SEPAQ
- SopFeu
- Tournée Escale
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

**2022-224****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

**Résolution adoptée sur un vote - Pourcentage de vote de la population lorsqu'une municipalité n'est pas représentée**

Madame la préfet mentionne que lors de la dernière rencontre il y avait eu une question à savoir s'il y avait une erreur dans les calculs de vote reliés à la population à la résolution no 2022-185 ayant pour titre « POSITIONNEMENT DE LA MRC DU GRANIT AU SUJET DU REGROUPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH IMPLIQUANT UN TRANSFERT DE MRC POUR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES » adoptée le 19 octobre 2022. Madame la préfet poursuit en expliquant qu'après validation auprès de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et auprès du ministère des Affaires municipales pour son interprétation, cette dernière est conforme à la loi puisque le total des populations attribuées doit être celui des représentants qui ont voté.

7.0

BONS COUPS

Certains maires mentionnent des bons coups dans leur municipalité.

## 8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

**PARTICIPATION – PARTENARIAT D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES****2022-225****PARTICIPATION – PARTENARIAT D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES**

CONSIDÉRANT que les activités géomatiques de la MRC du Granit nécessitent l'utilisation d'orthophotographies récentes;

CONSIDÉRANT que GéoMont (NEQ : 1161894473), propose la gestion d'un partenariat d'acquisition, pour le printemps 2023 autour d'un projet d'acquisition et production d'orthophotographies aériennes couleur (RVB) et de photographies infrarouges (IRC) à une résolution de 20 cm couvrant le territoire complet de la région de l'Estrie, sous réserve de la participation de l'ensemble des partenaires;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Forêt (MRNF) s'engage à être partenaire à hauteur de 25% du montant du projet total, sous réserve de la participation de l'ensemble des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la contribution financière maximale demandée à la MRC du Granit au partenariat d'acquisition est estimée à 44 800 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que, pour mettre en place ce projet et garantir les coûts, GéoMont et le MRNF ont besoin d'une confirmation de l'engagement de chacun des partenaires intéressés au projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE CONFIRMER la participation de la MRC du Granit au partenariat d'acquisition décrit ci-dessus afin d'obtenir les droits d'utilisation de la nouvelle couverture d'orthophotographies 2023, selon les conditions émises par GéoMont et le MRNF et une contribution financière maximale de 44 800 \$, plus les taxes applicables.

DE CERTIFIER que des crédits suffisants ont été budgétés par la MRC du Granit aux fins de la participation au partenariat d'acquisition d'orthophotos 2023.

D'AUTORISER GéoMont à représenter le partenariat régional dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat d'acquisition ainsi que des démarches administratives afférentes.

D'AUTORISER madame la préfet et madame la directrice générale pour signer tout document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.2

APPROBATION DU REGISTRE DES PROJETS ET DU BILAN POUR L'ANNÉE 2021-2022 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

### **2022-226**

#### **APPROBATION DU REGISTRE DES PROJETS ET DU BILAN POUR L'ANNÉE 2021-2022 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François est gestionnaire du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François doit faire des appels de projets avec les fonds du PADF;

ATTENDU QUE les représentants de la MRC du Haut-Saint-François ont fait parvenir un registre ainsi qu'un bilan des projets au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2021 – 2022;

ATTENDU QUE le PADF est au niveau de l'Estrie et qu'il y a lieu d'adopter lesdits documents;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le registre des projets ainsi que le bilan de l'année 2021 – 2022 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame la préfet et madame la directrice générale à signer lesdits documents.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'à la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.0 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

### 9.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

## 10.0 SERVICE D'ÉVALUATION

### 10.1

#### DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier.

## 11.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

### 11.1

#### DEMANDE D'APPUI PAR CULTURE AUX AÎNÉS – DÉPÔT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR VOLET 1) DU PROJET PÉRENNITÉ ET DÉPLOIEMENT DE CULTURE AUX AÎNÉS

#### **2022-227**

#### **APPUI – DÉPÔT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR VOLET 1) DU PROJET PÉRENNITÉ ET DÉPLOIEMENT DE CULTURE AUX AÎNÉS**

ATTENDU QUE Culture aux aînés, porté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille, a fait parvenir à la MRC du Granit une demande d'appui au projet *Pérennité et déploiement de Culture aux aînés* dans le cadre du dépôt de leur projet au Fonds régions et ruralité Volet 1;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance de ce projet et des retombées sur son territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie Culture aux aînés, porté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille dans son dépôt du projet *Pérennité et déploiement de Culture aux aînés* au Fonds régions et ruralité Volet 1.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame la préfet et madame la directrice générale pour signer la lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

## 12.1

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SARL

**2022-228****DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENTS (SARL)**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) propose un programme de Service d'Aide à la Recherche de Logement (SARL) aux offices d'habitation désireuses de participer ;

ATTENDU QUE la SHQ s'engage à payer à l'office 90 % des dépenses admissibles jusqu'à 180 000 \$ pour un SARL permanent;

ATTENDU QUE le programme est offert aux municipalités et MRC d'au moins 25 000 habitants;

ATTENDU QUE la SHQ accepte qu'une MRC puisse signer une entente avec l'OMH de son territoire pour ce programme même si elle n'a pas déclaré compétence en logement social ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François désire s'associer avec la MRC du Granit pour répondre au critère du nombre d'habitants et ainsi pouvoir bénéficier du service ;

ATTENDU QU'une entente doit être signée préalablement entre l'Office Municipal d'Habitation du Granit et la MRC du Granit, ou à défaut avec au maximum 5 partenaires incluant la MRC du Haut-St-François ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit compte 20 municipalités et entend offrir ce service à l'ensemble des citoyens et citoyennes de son territoire ;

ATTENDU QUE l'office d'habitation du Granit s'est porté volontaire pour être le porteur du programme pour les 2 MRC, le projet étant estimé à 157 000 \$ pour la première année ;

ATTENDU QUE les milieux doivent participer financièrement audit programme pour le pourcentage non subventionné, soit 10 %, soit à raison d'environ 0,36 \$ par habitant pour la 1<sup>re</sup> année ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à participer financièrement à la hauteur de 10 % du projet total réparti entre les deux MRC, soit un total de 1 967,04 \$ pour la période du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 et de 7 868,16 \$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, pour la MRC du Granit, lequel représente environ 0,36 \$ par habitant.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame la préfet et madame la directrice générale à signer tout document afférent, et ce, au nom des municipalités du territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Office de l'habitation du Granit, à la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

## 13.1

---

**EMBAUCHE D'UNE FIRME – SIGNATURE INNOVATION**

Des questions sont posées quant aux critères pour la sélection d'une firme dans le cadre d'un appel de propositions.

**2022-229****EMBAUCHE D'UNE FIRME – SIGNATURE INNOVATION**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a créé le Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC du Granit de la disponibilité d'une enveloppe financière pour mettre en œuvre le Volet 3 – Projets « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité, et ce, dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé un avis d'intérêt et a demandé une somme de 50 000 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des sommes disponibles pour le territoire au Fonds régions et ruralité Volet 3 – Projets « Signature innovation » afin de mener une démarche de définition de projet;

ATTENDU QUE le MAMH a octroyé une subvention à la MRC du Granit au montant de 50 000 \$ en date du 18 novembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée à mener une démarche de réflexion pour définir son projet « Signature innovation »;

ATTENDU QUE dans le cadre du protocole d'entente signé avec le MAMH, les fonds octroyés doivent être utilisés dans les 12 mois suivant la signature du protocole pour des dépenses en lien avec la réalisation de la démarche approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

ATTENDU QUE le comité directeur – FRR-Volet 3, nommé par la résolution no 2022-73, propose de s'adjoindre des services d'une firme-conseil pour réaliser une démarche de concertation afin de déterminer sa signature avec ses vingt municipalités;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a lancé un appel de propositions et ce, dans le respect de son règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le comité directeur recommande l'embauche de la firme Espace Stratégies pour un montant maximal de 54 600 \$ pour réaliser la démarche de concertation pour déterminer sa signature;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit embauche la firme Espace Stratégies pour un montant maximal de 54 600 \$ pour réaliser la démarche de concertation pour déterminer sa signature.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame la directrice générale et madame la préfet pour signer tout document afférent.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles au surplus administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Le procès-verbal de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel, il y a quelques jours.

14.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

14.1

---

COMPTES À PAYER

**2022-230**

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Novembre 2022	67 793,57 \$
-------------------	---------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

---

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE NOVEMBRE 2022

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2022. Aucune question n'est posée.

14.3

---

LISTES DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2023

**2022-231**

**LISTES DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit autorise la greffière-trésorière à payer sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis au conseil des maires pour information à la suite de leur paiement :

- Assurance Groupe
- Carte de crédits VISA (contrats évaluation et autres)
- Club Social
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité au travail
- Contribution employeur et retenues à la source
- Électricité
- Entretien équipements
- Entretien bâtisse
- Fête des OTJ et SAE
- Fonds de développement et entente culturels
- Fonds de pensions élus
- Frais de banque
- Frais de déplacements
- Frais de pesées au site
- Frais de réception
- Honoraires pour contrat de service
- Inscription Formation et association (colloque, congrès)
- Location photocopieur
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Petite caisse
- Postes et messageries
- Programmes d'aide à la rénovation
- Régime Enregistré d'Épargne Retraite des employés
- Remboursement emprunts et frais d'intérêts
- Remboursement fonds bassins versants
- Remboursement programme de subvention
- Remise TPS et TVQ
- Rémunération des élus et des représentants
- Salaires
- SDEG
- Sherweb
- Taxes municipales (services)
- Téléphone (cellulaire, internet, téléphone)
- Transports adapté et collectif
- Transport BFS
- Transport des RDD
- Transport et traitement des matières résiduelles
- Vente pour taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

---

LISTES DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2023

**2022-232**

**LISTES DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la liste des tarifs pour les documents préparés par la MRC pour l'année 2023.

QUE les tarifs en regard du rôle d'évaluation soient ajustés au cours de l'année selon le décret publié par la Gazette officielle à cet effet.

QUE les tarifs suivants s'appliquent lors de la vente de documents par la MRC aux différents organismes en faisant la demande :

### TARIFS 2023

<b>ÉVALUATION:</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Attestation de propriété	6,00 \$	6,00 \$
Consultation publique évaluation (taux horaire, min. 1 hr)	12,00 \$	12,00 \$
Contrat	5,00 \$	5,00 \$
Droits de mutations	15,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	50,00 \$/hr	55,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	65,00 \$/hr	70,00 \$/hr
Rôle d'évaluation internet (pour Commission Scolaire)	0,42 \$/page de rôle	0,42 \$/page de rôle *
Rôle d'évaluation internet	0,50 \$/unité d'éval.	0,50 \$/unité d'éval. *
Sommaire de rôle	15,00 \$	15,00 \$
<b>ADMINISTRATION:</b>		
Clé usb (8 gb)	20,00 \$	20,00 \$
Envoi de message par télécopieur (de la page)	1,00 \$	1,00 \$
Epinglette	6,00 \$	6,00 \$
Epinglette (transport inclus)	8,00 \$	8,00 \$
Photocopie noir et blanc (l'unité)	0,42 \$	0,42 \$ *
Photocopie couleur (l'unité)	0,42 \$	0,42 \$ *
<b>AMÉNAGEMENT:</b>		
Règlement de contrôle intérimaire	25,00 \$	25,00 \$
Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (nouvelle génération)	150,00 \$	150,00 \$
Schéma d'aménagement révisé	190,00 \$	190,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme (incomplète)	125,00 \$	125,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme	245,00 \$	245,00 \$
Mise à jour des règlements d'urbanisme (Domtar, Ecceterra et Francis Carrier, arp.)	90,00 \$ / an	90,00 \$ / an
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	50,00 \$/hr	55,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	65,00 \$/hr	70,00 \$/hr
<b>GÉOMATIQUE:</b>		
Cahier de cartes routières (11 X 17) noir/blanc	25,00 \$	25,00 \$
Carte routière à l'unité (11 X 17) noir/blanc	3,00 \$	3,00 \$
Extrait de matrice simple	12,00 \$	12,00 \$
Extrait matrice couleur	15,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	50,00 \$/hr	55,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	65,00 \$/hr	70,00 \$/hr
Carte grand format	3,00 \$/pied 2	3,00 \$/pied 2
<b>LOISIR:</b>		
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	50,00 \$/hr	55,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	65,00 \$/hr	70,00 \$/hr

\* Selon le décret publié dans la Gazette officielle en avril de chaque année.  
(Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels)

\*\* Ce frais a été créé de manière à pourvoir aux dépenses engagées par la MRC en regard du travail fait lorsqu'un projet nécessitant un procédurier est abandonné avant d'être complété (avant son adoption)

Les taxes peuvent être ajoutées, lorsqu'applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 14.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2023

## 14.5.1

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023

2022-233

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire, monsieur Guy Brousseau, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie transport, évaluation, boues de fosses septiques, DAB, administration, élus, élection, fondation du cégep, aménagement et urbanisme, PDZA, environnement, schéma de couverture de risques, loisir, culture, développement local, développement économique et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Guy Brousseau, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## 14.5.2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2023

2022-234

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie gestion des domestiques dangereux des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS,

GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

#### 14.5.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2023

#### **2022-235**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2023**

La mairesse, madame France Bisson, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des encombrants des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame France Bisson, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

#### 14.5.4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023

#### **2022-236**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire, monsieur Dominic Boucher Paquette, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières recyclées et des plastiques agricoles, autres que les matières industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Dominic Boucher Paquette, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## 14.5.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023

**2022-237****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023**

La mairesse, madame France Bisson, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame France Bisson, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## 14.5.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2023

**2022-238****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## 14.5.7

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2023****2022-239****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire, monsieur Pierre Dumas, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2023, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie utilisation de la bibliothèque du cégep par les étudiants des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Pierre Dumas, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2023 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## 14.6

---

**ENTENTE - FONDATION DU CÉGEP****2022-240****ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DU CÉGEP**

ATTENDU QUE par sa résolution no 2018-179, le conseil des maires avait accepté de renouveler une entente de 5 ans avec la Fondation du Cégep, soit de l'année 2018 à 2022 inclusivement, sur la base de 0,50 \$ par habitant afin de soutenir les étudiants dans la poursuite et la réussite de leurs études, mais aussi afin d'appuyer financièrement le Cégep dans ses projets pour améliorer la qualité de l'enseignement et la vie étudiante;

ATTENDU QUE ladite entente prend fin au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep a interpellé à nouveau le conseil des maires pour un renouvellement de l'entente comprenant une contribution à la hauteur de 0,80 \$ par habitant;

ATTENDU QUE la proposition a été présentée aux maires dans le cadre de l'atelier de travail des prévisions budgétaires 2023;

ATTENDU QUE tous s'entendent sur le fait que le campus du cégep de Lac-Mégantic est un joyau pour le territoire et que le soutien à la Fondation du Cégep est primordial;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de renouveler une entente de 5 ans avec la Fondation du Cégep, soit de l'année 2023 à 2027 inclusivement, sur la base de 0,80 \$ par habitant afin de soutenir les étudiants dans la poursuite et la réussite de leurs études, mais aussi afin d'appuyer financièrement le Cégep dans ses projets pour améliorer la qualité de l'enseignement et la vie étudiante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame la directrice générale ainsi que madame la préfet pour signer ladite entente.

QUE les sommes relatives à l'entente soient prises à même une quote-part prévue aux prévisions budgétaires de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

2022-241

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU QUE la MRC du Granit a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une somme provenant du fonds général de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « dépense révisée » et « emprunt révisé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la MRC affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

QUE la MRC du Granit informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE la MRC du Granit demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8

---

**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – PRÉFET**

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, madame la préfet dépose, devant le conseil des maires, sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

14.9

---

**NOMINATION – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE****2022-242****NOMINATION – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU QUE différentes lois prévoient les responsabilités et obligations du greffier-trésorier;

ATTENDU QUE l'article 184 du *Code municipal du Québec* prévoit que :  
« *Le greffier-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités* »

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un greffier-trésorier adjoint en cas d'absence et d'empêchement du greffier-trésorier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme madame Sarah Orichefsky, assistante au greffe et adjointe à la direction générale, à titre de greffière-trésorière adjointe, et ce, en cas d'absence ou d'empêchement de la greffière-trésorière d'accomplir ses responsabilités et obligations prévues par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.10

---

**APPEL D'OFFRES POUR UN CONSULTANT – STRUCTURE MRC/SDEG****2022-243****LANCEMENT D'UN APPEL SUR PROPOSITIONS POUR UN CONSULTANT – STRUCTURE MRC/SDEG**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution 2022-186, l'embauche d'un consultant afin de définir la meilleure structure organisationnelle entre les deux organisations soit la MRC du Granit et la SDE du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance des exigences et demandes contenues dans le document d'appel d'offres et qu'il est en accord avec ces dernières;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve qu'un appel d'offres sur propositions soit lancé, et ce, conformément au *Règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle* de la MRC du Granit de manière à obtenir des offres de services de consultants afin de définir la meilleure structure organisationnelle entre les deux

organisations soit la MRC du Granit et la SDE du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AFIN D'ATTÉNUER LES IMPACTS LIÉS À LA COVID-19 ET AUX AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

14.12

DEMANDE D'APPUI – RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS

**2022-244**

**APPUI – RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS**

CONSIDÉRANT que depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT que dans certains cas de force majeure (ex. : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande de demander au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités.

De transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui.

De transmettre une copie de la présente résolution à nos députés provinciaux, monsieur François Jacques et monsieur Samuel Poulin ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.13

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES DE L'ANNÉE 2023

**2022-245****CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES DE L'ANNÉE 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2023.

QU'un avis public dudit calendrier soit affiché, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS
--------------------------

## 15.1

---

**ASSEMBLÉE DES MRC - FQM**

Madame la préfet informe les maires que dans le cadre de l'assemblée des MRC tenue en novembre dernier il a été question d'une étude en lien avec le renouvellement des ententes de services de la Sûreté du Québec et d'une restructuration de la desserte d'effectifs de la SQ qui pourrait impliquer la diminution de 2 policiers au poste du Granit. Des discussions ont lieu concernant les enjeux potentiels en lien avec cette possible diminution. Ce sujet sera traité au prochain comité de sécurité publique.

## 15.2

---

**COBARIC**

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

16.0 PROJET ÉOLIEN
--------------------

## 16.1

---

**PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

Le rapport de production du mois d'octobre de l'année 2022 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

## 16.2

---

**PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE**

J'informe les maires qu'il se pourrait que l'annonce des gagnants dans le cadre de l'appel de projets pour un projet éolien soit repoussée en début d'année prochaine. J'ajoute que d'ici la fin de l'année, des annonces devraient être faites concernant un nouvel appel de projets.

17.0 VARIA
------------

Aucun sujet à traiter.

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Aucune question n'est posée.

19.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

**2022-246**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 14 décembre 2022 soit levée, il est 21 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 14 décembre 2022, et ce pour les résolutions 2022-225, 2022-228, 2022-229, 2022-230 et 2022-240.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale